

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 3 JUILLET 2014

Compte-rendu

VILLE NATURE : INCUBATEUR A SAUMONS ET ITINERAIRE CYCLISTE

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 3 juillet 2014**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Nathalie MONGE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Gérard ROY, Nicolas FAYETTE, Guillaume LARGERON, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, *adjoints* ; Nicole AZY, Véronique DUVERRIERE, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Nicole AZY	Brigitte MACAUDIERE
Véronique DUVERRIERE	Nicolas FAYETTE

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO : 32 votants.

Elodie PINSARD-BARROCAL a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 22 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé, ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 22 mai 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment l'approbation :

- de marchés (acquisition logiciel gestion ressources humaines, entretien surfaces minérales sur voirie, prestations de transports d'élèves des écoles primaires) ;
- d'une convention d'occupation précaire dans un logement dans un groupe scolaire.

L'assemblée donne acte au maire de ces décisions.

1.2 Mise en place des comités consultatifs

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux, de constituer des commissions municipales et des comités consultatifs. Les commissions ont été mises en place au cours de la séance du 10 avril. Il reste donc à organiser les comités consultatifs qui associent notamment des représentants des habitants de la commune. Ils sont librement créés par le conseil qui en fixe la composition sur proposition du maire. Ces comités prendront la même appellation que les commissions municipales elles-mêmes, à savoir :

- action sociale-santé-jeunesse ;
- vie associative et action culturelle ;
- cadre de vie-commerce-artisanat-développement durable ;
- patrimoine-voirie-réseaux et déplacements ;
- vie scolaire-citoyenneté ;
- finances.

L'assemblée approuve à l'unanimité la composition de ces comités consultatifs.

1.3 Marché supports d'information municipaux

Rapporteur : Nabih NEJJAR, adjoint délégué à la communication et aux TIC.

Par délibération du 12 juillet 2012, le conseil municipal avait approuvé l'accord-cadre concernant les travaux d'impression des supports d'information municipaux, arrivant à échéance au 31 juillet 2014. Cependant, à la suite de la réorganisation du service Communication avec l'arrivée d'un nouveau responsable, un nouveau plan de communication est en cours d'élaboration. Il paraît donc judicieux de prolonger de 5 mois le contrat actuel pour laisser le temps de préparer un cahier des charges correspondant aux attentes de la nouvelle équipe municipale.

La commission d'appel d'offres ayant donné un avis favorable lors de sa réunion du 1^{er} juillet, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à passer avec la société concernée.

1.4 – Marché fourniture services de télécommunications

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et déplacements.

Conformément à la réglementation, la ville de Riorges met en concurrence la fourniture de ses services de télécommunications. Dans ce cadre, elle a décidé de procéder à un appel

d'offres ouvert de services de téléphonie fixe, mobile et accès internet. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} juillet dernier pour examiner les offres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec les entreprises retenues.

1.5 Adhésion de la commune au RTES

Rapporteur : Nathalie MONGE, conseillère municipale.

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités locales (110 en 2013) qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Le RTES agit notamment pour promouvoir les initiatives des territoires, valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées, favoriser le transfert des bonnes pratiques, rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans ce réseau, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de Riorges.

1.6 Droit à la formation des élus

Rapporteur : Valérie MACHON, conseillère municipale.

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la réglementation a instauré un droit à la formation. Il est donc proposé que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur. Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, conduite de réunion...).

L'assemblée décide à l'unanimité d'instaurer le droit à la formation pour les élus.

1.7 Déplacement d'un élu – Mandat spécial

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc sportif Galliéni et plus généralement en recherche de soutien et de conseil, Eric MICHAUD, adjoint délégué à la vie associative et au sport, a participé au salon Proxima Cité à Paris, le 12 juin dernier afin de se former aux nouvelles réglementations des équipements sportifs.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de donner mandat spécial à Eric MICHAUD et accepte le remboursement par la commune des frais de déplacement.

1.8 SIEL – Délégués du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Par délibération du 10 avril 2014, le conseil municipal a élu Stéphane JEVAUDAN, en qualité de délégué suppléant au SIEL. Or, celui-ci vient d'être élu délégué au SIEL pour le compte de la Roannaise de l'Eau. Il présente en conséquence sa démission du poste de suppléant de la commune de Riorges.

Le conseil municipal est donc invité à procéder à une nouvelle élection en vue de son remplacement.

Avec 32 voix, Bernard JAYOL est élu délégué suppléant.

2. FINANCES

2.1 Durée d'amortissement des immobilisations

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Dans le cadre de la réforme budgétaire et comptable M14, plusieurs délibérations ont été prises afin de préciser les modalités d'amortissement des immobilisations. La M14 proposait

à titre indicatif un éventail de durées pour chaque nature de bien à amortir ; celles-ci ont été arrêtées par délibérations du 19 décembre 1996, du 26 mars 1997 et du 12 juillet 2006.

Le cadre comptable ayant évolué depuis la mise en place de la M14, ainsi que la nature des acquisitions, les évolutions n'apparaissent pas dans ces délibérations. Dans un souci de clarté, il convient de préciser à nouveau ces durées qui s'appliqueront à tous les biens dont l'amortissement débutera au 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur les durées d'amortissement des immobilisations proposées.

2.2 Droits de place pour la fête des fleurs

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué à l'organisation de la fête des fleurs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser les tarifs des emplacements pour l'édition 2015 de la fête des fleurs, qui prendront effet au 1^{er} août 2014.

2.3 Tarification des spectacles

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe déléguée à l'action culturelle.

Depuis une délibération du 7 juillet 2011, les tarifs des spectacles appliqués tant pour les concerts des "Mardi(s) du Grand Marais" que pour les autres programmations culturelles municipales avec entrées payantes, sont restés inchangés. Eu égard aux enjeux liés à l'accès de tous à la culture et au contexte de difficultés rencontrées par la population en matière de pouvoir d'achat, le niveau de cette tarification semble approprié et il est donc proposé de maintenir les tarifs des spectacles à leurs montants actuels.

Quelques modifications seront cependant proposées concernant notamment la vente en ligne, la tarification "jeunes" ainsi que la création d'un tarif pour l'envoi postal des billets.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 ZAC du Pontet – Compte-rendu d'activité 2013

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Par délibération du 10 juillet 2003, le conseil municipal a approuvé une convention publique d'aménagement conclue avec Roanne Habitat, devenu OPHEOR depuis septembre 2013, pour assurer la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Pontet 2010", dévolue à l'accueil de l'habitat, d'activités économiques, commerciales et de services, ainsi qu'à des équipements publics.

OPHEOR a établi un compte-rendu d'activité pour l'année 2013, arrêté au 31 décembre, présentant les conditions d'avancement de l'opération, tant sur le plan physique que sur le plan financier et exposant les conditions de poursuite de l'opération.

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité à la collectivité relatif à l'année 2013, présenté par OPHEOR pour la ZAC du Pontet 2010.

3.2 Installation d'un incubateur à saumons

Rapporteur : Stéphane JEVAUDAN, adjoint délégué au développement durable.

Dans le cadre de ses missions et après l'étude des potentialités piscicoles sur les grands migrateurs, Roannais Agglomération souhaite développer ses actions de valorisation de la biodiversité sur le fleuve Loire, et notamment sur l'un de ses affluents, le Renaison. Elle envisage ainsi d'implanter un incubateur à saumons sur le Renaison au droit du parc Beaulieu. Cette démarche innovante est rendue possible grâce au travail commun conduit pendant de nombreuses années par divers partenaires dont le SYRTOM, la Fédération de pêche départementale de la Loire... L'incubateur présente des intérêts économiques et écologiques. L'installation nécessite peu d'entretien et un meilleur taux de survie entre l'œuf et l'alevin (pas de prédation, protection contre les crues), contrairement à une reproduction

naturelle. Le développement des œufs se fera au rythme du milieu naturel sans le stress lié au transfert du lieu d'élevage vers le milieu naturel récepteur. L'incubateur constituera par ailleurs un outil pédagogique.

Une convention de mise à disposition et d'occupation des parcelles appartenant à la ville doit être conclue avec Roannais Agglomération.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Réalisation d'un itinéraire cycliste

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et déplacements.

Dans le cadre de la mise en œuvre 2013-2020 du schéma de développement du vélo dans la Loire, voté en décembre 2012 par l'Assemblée départementale, et de l'adoption du plan vélo par Roannais Agglomération en 2011, le Conseil général de la Loire souhaite réaliser un itinéraire cycliste départemental de l'agglomération roannaise via la RD 53 et mettre en place un jalonnement sur les voiries communales. Cet itinéraire passera sur plusieurs communes (Riorges, Villerest, Ouches, Lentigny). Une convention doit être conclue entre le département, les villes concernées ainsi que Roannais Agglomération intervenant en tant que porteur du Plan vélo, pour régler les modalités pratiques de mise en œuvre de cet itinéraire.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5. VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE

5.1 Accueil de loisirs périscolaires – Convention avec la CAF

Rapporteur : Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire existant depuis la rentrée scolaire 2013/2014, la ville de Riorges a signé avec la caisse d'allocations familiales (CAF), une convention d'objectifs et de financement spécifique "Rythmes éducatifs" qui couvrait la période de septembre à décembre 2013. Cette convention permet à la ville de percevoir les prestations de service "Rythmes éducatifs" en complément des prestations de service ordinaires dont la convention a été approuvée par délibération du conseil municipal du 23 janvier 2014.

L'assemblée accepte à l'unanimité de renouveler la convention d'objectifs et de financement spécifique "Rythmes éducatifs" pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

5.2 Accueil de loisirs du centre social de Riorges

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement mis en œuvre durant l'été par le centre social de Riorges et pour permettre d'accueillir l'ensemble du public dans les meilleures conditions possibles, une partie de cet accueil sera délocalisé dans les locaux du groupe scolaire de Beaucueil. De façon à préciser les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette mise à disposition de locaux scolaires durant les vacances, il convient de rédiger une convention reprenant les dispositions générales, celles relatives à la sécurité ainsi que les dispositions particulières et financières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette mise à disposition ainsi que la convention à passer avec le centre social de Riorges.

6. PERSONNEL COMMUNAL

6.1 Conventions de formation emplois d'avenir

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

La collectivité a souhaité s'engager dans le dispositif "emplois d'avenir" en recrutant trois jeunes affectés dans différents services.

Ces jeunes souhaitant préparer des formations, le conseil municipal approuve à l'unanimité leurs projets de formation, les conventions à passer avec les organismes formateurs ainsi que les dépenses en découlant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN